

Bruxelles, le 20 juin 2025
(OR. en)

10372/1/25
REV 1 ADD 2
OJ CRP2 23

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (2^e partie)
Bâtiment Europa, Bruxelles
23 juin 2025 (17:00)

Format 1+2+1 (+1 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
Approbation des points "I" figurant en annexe

Points avec débat (II)

LUNDI 23 JUIN 2025 (17 heures)

Affaires générales

Suite de la réunion du mercredi

23. Directive simplifiant les obligations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité
Mandat de négociation avec le Parlement européen  10276/25

Suite de la réunion du jeudi

30. Session du Conseil des affaires générales du 24 juin 2025: préparation
 - a) Préparation du Conseil européen des 26 et 27 juin 2025: conclusions
Échange de vues 8197/25

Affaires étrangères

Suite de la réunion du jeudi

33. Aggression menée par la Russie contre l'Ukraine 

- | | | |
|----|---|---------------------------------------|
| a) | Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine | 9126/25
9123/25
9125/25 + ADD 1 |
| b) | Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine | 9134/25
9131/25
9133/25 |
| c) | Décision d'exécution et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine | 10025/25
10022/25
10024/25 |
| d) | Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Biélorussie et de l'implication de la Biélorussie dans l'agression russe contre l'Ukraine | 9471/25
9468/25
9470/25 + ADD 1 |

Préparation en vue de l'adoption

Suite de la réunion du jeudi

36. Sommet UE-Moldavie (Chisinau, 4 juillet 2025)
Échange de vues

Suite de la réunion du jeudi

37. (évent.) Modification du règlement relatif à l'application d'un schéma de préférences tarifaires généralisé  10609/25
Préparation du trilogue

Affaires économiques et financières

39. Règlement relatif à un cadre pour l'accès aux données financières (FIDA) 
Compte rendu de la présidence sur les résultats du trilogue
92. Réexamen du cadre pour la gestion des crises bancaires et la garantie des dépôts (CMDI)
- | | | |
|----|--|---|
| a) | Règlement sur le mécanisme de résolution unique (règlement MRU) |  |
| b) | Directive relative aux systèmes de garantie des dépôts (DGSD) |  |
| c) | Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances (BRRD) |  |
- Préparation du trilogue*
93. Session du Conseil "Affaires économiques et financières" du 20 juin 2025: suivi

Divers

Points sans débat (I)**MERCREDI 23 JUIN 2025****Affaires institutionnelles****Autres**

94. Participation d'un tiers à la réunion du groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes" (FREMP) du 24 juin 2025
Approbation
- 10329/25
JAI
FREMP

Affaires étrangères

25. Programme pour l'industrie européenne de la défense
Mandat de négociation avec le Parlement européen
-  10204/25 REV 1
INDEF

Transféré de la réunion de mercredi

83. Décision du Conseil relative à la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya)
Adoption
Décision de recourir à la procédure écrite
-  9350/25 REV 1
9349/25
CORLX

Justice et affaires intérieures

41. Règlement modifiant le règlement (UE) 2018/1806 en ce qui concerne la révision du mécanisme de suspension de l'exemption de visa
Confirmation du texte de compromis final en vue d'un accord
-  10399/25
VISA

Compétitivité

95. Rapport de la présidence sur les actions visant à renforcer la compétitivité de l'Union
Informations communiquées par la présidence
- 10606/25 + ADD 1
COMPET

-
-  Première lecture
-  Décision de procédure du Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)
-  Point examiné en cadre restreint
-  Sur la base d'une proposition de la Commission
-